



Projet de cohésion sociale  
des régions Nord  
du Golfe de Guinée  
Côte d'Ivoire

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail



CABINET DU PREMIER MINISTRE



Le Conseil du Coton  
et de l'Anacarde

## AVIS DE RECRUTEMENT D'UN (E) CHEF (FE) D'ANTENNE REGIONALE

### I. Généralité sur le Projet

Le **Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée (COSO)** a été initié par le Bénin, la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Togo et la Banque mondiale afin de contribuer à l'atténuation des effets des situations de Fragilité, Conflit et Violence (FCV) auxquelles sont exposés les régions Nord de ces pays concernés pour une durée de cinq ans à partir de l'année 2022.

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est d'améliorer la collaboration régionale et la résilience socio-économique et climatique des communautés frontalières dans les régions cibles du Nord des pays du Golfe de Guinée exposés aux conflits et aux risques climatiques, par le biais d'un dialogue régional et d'investissements dans la zone frontalière.

Les zones ciblées pour la Côte d'Ivoire sont les dix (10) régions des Districts du Denguélé, du Woroba, des Savanes et du Zanzan. Le projet implique les communautés locales et les Collectivités Territoriales (Conseils régionaux et Communes).

L'approche de mise en œuvre du projet est le Développement Conduit par les Communautés (DCC) qui met l'accent sur le contrôle par les communautés bénéficiaires des décisions de planification, de mise en œuvre et de pérennisation des investissements émanant de ces communautés à la base. L'unité d'intervention sera le village ou un ensemble de villages ayant des intérêts communs dans une infrastructure ou des liens socio-économiques ou culturels.

Ces investissements coordonnés dans les zones frontalières devraient ainsi favoriser la mise en place de modèles pour renforcer le développement économique, la cohésion sociale et la résilience climatique dans les localités cibles.

Le projet s'articule autour de 5 composantes :

**Composante 1 : Investir dans la résilience et l'inclusion communautaire.** C'est la principale composante du projet. Elle finance des investissements locaux qui seront gérés par les communautés, les communes et les groupes cibles qui auront été formés dans le cadre de la composante 2. Ces investissements portent entre autres sur (i) de petites infrastructures identifiées et priorisées par les communautés, pour améliorer la connectivité et les opportunités économiques des régions cibles, (ii) des subventions aux groupes communautaires et/ou groupes de producteurs existants et nouvellement formés, afin de financer des activités génératrices de revenus et des investissements stratégiques, (iii) la Participation/Engagement des jeunes et subventions pour l'innovation pour offrir aux jeunes de la communauté l'opportunité de mobiliser et gérer leurs propres fonds et idées. Le processus participatif de sélection des investissements comprendra une évaluation participative des risques climatiques afin d'identifier les risques, les impacts et les opportunités climatiques potentiels par rapport aux priorités d'investissement des communautés.

**Composante 2 : Renforcer les bases et les capacités pour des communautés inclusives et résilientes.** Cette composante finance des activités qui peuvent offrir une excellente base pour les intervenants locaux et renforcer leurs capacités pour (i) identifier et exécuter leurs propres sous-projets dans le cadre de la Composante 1 ; (ii) favoriser une meilleure compréhension de l'inclusion et de la cohésion sociale, (iii) accroître la sensibilisation aux risques et opportunités actuels et futurs liés au climat et renforcer les capacités des communautés locales, des institutions et du Gouvernement à entreprendre une action climatique menée localement, et ; (iv) créer une base permettant à un écosystème économique local d'évoluer vers un développement plus territorial à moyen et long terme dans la région cible.

**Composante 3 : Plateforme de collaboration régionale et de dialogue.** Cette composante vise à renforcer le dialogue régional entre les pays concernés, les capacités des acteurs nationaux en matière de la gestion des connaissances, la participation citoyenne et le suivi des indicateurs liés à la cohésion sociale, au changement climatique, à la connectivité frontalière et les risques de FCV, avec un suivi régulier, à travers (i) la collecte de données et la création d'une plateforme partagée en ligne pour suivre les indicateurs clés dans toute la région, (ii) la recherche autour des questions principales liées aux contraintes et aux opportunités sur la cohésion sociale, le commerce frontalier et d'autres opportunités économiques, et le changement climatique et ; (iii) un renforcement des capacités des institutions nationales et régionales pour favoriser le dialogue régional.

**Composante 4 : Gestion du projet.** Cette composante servira de mécanisme de financement en œuvre du projet, y compris l'unité de coordination de projet dans chaque pays, et particulièrement (i) les mesures de sauvegardes environnementales et sociales ; (ii) la gestion financière, (iii) la passation de marchés ; (iv) le suivi-évaluation (v) les aspects liés au changement climatique, et ; (vi) la planification et la supervision globale des activités de projet (communication, système d'information etc.).

**Composante 5 : Intervention d'urgence.** Cette composante servira de mécanisme de financement d'urgence qui pourrait être déclenché en cas de catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme et/ou d'une crise sanitaire telle que des pandémies par le biais d'une déclaration formelle d'urgence nationale, ou sur demande formelle d'un des Gouvernements.

Au plan institutionnel, le COSO est mis en œuvre par le Conseil du Coton et de l'Anacarde par le biais d'une Unité de Coordination du Projet, sous la supervision du Cabinet du Premier Ministre. L'UCP intervient sur le terrain à travers des antennes régionales qui interagissent avec les Collectivités Territoriales pour la mise en œuvre des activités de développement identifiées par les communautés dont elles sont l'émanation. Au total 4 antennes régionales sont prévues à Korhogo (région du Poro), Boua (région du Boukari), Odienné (région du Kabadougou) et Segoula (région du Worodougou) ;

l'antenne de Korhogo étant installée depuis 2022 et celles d'Odienné et Boua depuis 2023.

A cet effet, les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement d'un (e) spécialiste en charge des activités de mobilisation de jeunes et de promotion de la cohésion sociale pour le compte de l'Unité de Coordination du Projet de Cohésion Sociale des Régions du Nord du Golfe de Guinée (COSO).

### II. Rôles et Responsabilités

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet COSO, le/la Chef(fe) d'antenne régionale est responsable de la bonne mise en œuvre des activités du projet au niveau local au plan technique, administratif et financier et de l'atteinte des résultats et objectifs qui y sont liés, selon les procédures applicables au projet notamment le manuel d'exécution et le manuel de procédures administratives, comptables financières et de passation des marchés du projet COSO. Il/elle coordonne toutes les activités du projet COSO au plan régional et rend compte au Coordonnateur du projet.

### III. Principales missions

- a) **Planning stratégique et coordination**
- Coordonner l'exécution des activités du projet dans sa zone d'intervention et assurer un contact permanent avec tous les acteurs partenaires et associés à la mise en œuvre ;
  - Participer aux actions de planification interne et d'appui pour l'élaboration de Plans de Travail Budgétisés Annuels (PTBA) dans le cadre de la mise en œuvre du projet, en conformité avec le Document projet (PAD), le manuel d'exécution et le Manuel de procédures ;
  - Faciliter les rapports et le travail avec les autorités administratives, les collectivités territoriales (Conseils régionaux et Communes), les services techniques déconcentrés et les acteurs locaux ;
  - Assurer la coordination et la synergie des interventions des Ministères sectoriels et des autres partenaires au niveau régional ;
- b) **Gestion de projet**
- Faciliter la mise en œuvre et le suivi des activités, en vue d'acquiescer l'efficacité du projet sur le terrain ;
  - Superviser et évaluer le travail de l'équipe de l'antenne régionale en s'assurant que la mise en œuvre des activités se déroule selon les procédures applicables au projet notamment le Manuel de procédures et faire des propositions d'amélioration en cas de difficultés pratiques sur le terrain ;
  - Assurer le suivi de la mise en œuvre adéquate et dans les délais, des différents plans de travail ;
  - Suivre les performances des équipes de terrain dans sa zone d'intervention ainsi que les progrès de chaque communauté à travers toutes les étapes du cycle annuel d'investissement ;
  - Veiller à l'identification des difficultés rencontrées au niveau de la préparation, de l'exécution des activités et veiller à l'application des mesures correctrices retenues ;

Assurer la qualité des résultats atteints par les plans d'action et sous projets mis en œuvre dans la zone de couverture ;

- Conduire la supervision et l'évaluation de la performance de la mise en œuvre des activités selon des grilles d'évaluation prévues, en rapport avec les bénéficiaires ciblés ;
- Assister toutes les parties prenantes au niveau régional, dans la collecte, l'analyse critique des données, l'élaboration, la révision, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet en relation avec le Spécialiste en suivi-évaluation ;
- Fournir des rapports périodiques (mensuel, trimestriel) à l'UCP sur le déroulement des activités menées en lien avec les acteurs ;
- Assurer la mise en œuvre de systèmes adéquats de gestion notamment pour tenir compte des contraintes liées aux conditions de sécurité ;
- Coordonner les activités entrant dans le cadre du contrôle interne et du contrôle externe du Projet à l'antenne régionale ;
- Appuyer la mise en place et animer la Commission Régionale d'Approbation et de suivi des Sous-projets (CRAS).

#### c) Gestion administrative et financière

- Assurer l'organisation générale de l'antenne régionale ;
- Veiller à la bonne circulation de l'information de portée générale au sein de l'antenne régionale et entre l'antenne régionale et l'UCP-COSO ;
- Mettre en œuvre les décisions de l'UCP-COSO ;
- Préparer le plan de travail de l'antenne régionale ;
- Créer et entretenir les conditions propices pour l'atteinte des objectifs du Projet au niveau régional ;
- Participer à l'organisation des audits techniques et financiers du projet COSO suivant la périodicité prévue et mettre en œuvre les aspects du plan de mise en œuvre des recommandations imputables à l'antenne régionale ;
- Animer les réunions périodiques internes de l'équipe de l'antenne régionale ;
- Superviser les activités du personnel de l'antenne régionale ;
- Gérer les ressources matérielles et logistiques de l'antenne régionale conformément aux procédures applicables ;
- Assurer la gestion des ressources humaines de sa zone de compétence ;
- Superviser la gestion financière, et la passation des marchés au niveau local ;
- Veiller à la vulgarisation et au respect des procédures au niveau régional tout en garantissant la collecte et la vérification des pièces justificatives des dépenses, états financiers, etc. ;
- Veiller à la production, dans les délais, des pièces justificatives de toutes les dépenses faites par les structures bénéficiaires de sa zone de couverture ;
- Veiller à la production, dans les délais et formats requis, des rapports de suivi financier de la zone de couverture ;
- Respecter et faire respecter scrupuleusement les consignes de sécurité et se tenir informé des éventuels changements ;
- Rendre compte immédiatement de tout incident, accident, anomalie ou autre problème à sa hiérarchie.

#### d) Représentation et communication

- Contribuer à une bonne communication et visibilité des activités du projet en étroite collaboration avec la Spécialiste communication de l'UCP-COSO ;
- Promouvoir et valoriser le Projet sur le plan régional auprès des autorités administratives, coutumières, religieuses et communautaires, et les informer de l'état d'avancement du projet ;

Organiser les rencontres bilan périodiques avec les parties prenantes de la zone de couverture, sur l'état d'avancement du projet et les résultats atteints ;

- Représenter le projet auprès des autorités administratives, politiques des services techniques déconcentrés, des ONG et des associations partenaires et bénéficiaires, dans sa zone d'intervention, lorsque nécessaire.
- Représenter le projet auprès de toute autre autorité, à la demande expresse du coordonnateur du projet ;
- Assurer le reporting auprès du Coordonnateur du projet COSO en rapportant notamment les événements en lien, de près ou de loin, avec les activités du projet ;
- Déterminer avec la chargée de communication l'opportunité de la mise en œuvre des activités de communication et de visibilité prévues dans le plan de communication du projet ;
- Participer aussi activement que possible de manière positive à la communication et la visibilité du projet ;
- Accomplir toutes autres tâches qui lui seront confiées dans le cadre du COSO au niveau national et régional.

#### IV. Profil du (de la) Chef (fe) d'antenne régionale

##### ❖ Qualifications et expériences professionnelles

Le/la Chef(fe) d'Antenne régionale doit avoir le profil ci-après décrit :

- Avoir un diplôme de niveau au moins BAC+4 (Ingénieur, Master, DESS) en sciences agronomiques, sciences économiques et de gestion, en sciences sociales, sciences juridiques ou développement rural ou toute autre discipline équivalente.
- Avoir une expérience professionnelle générale de 7 années minimum ;
- Justifier d'au moins 5 années dans la gestion des projets ou programmes ou structures de développement, à un poste de responsabilité au niveau local.
- Avoir au moins 3 ans d'expérience dans des projets impliquant l'utilisation de l'approche de Développement Conduit par les Communautés ;
- Avoir eu au moins une expérience de coordination de projet ou de supervision du volet développement communautaire d'un projet, serait un atout.

##### Compétences, aptitudes et qualités requises

- Savoir fournir les éléments de travail à tous les membres de l'équipe et les aider en cas de difficultés.
- Avoir de bonnes aptitudes en matière d'approche du milieu rural ;
- Avoir une grande capacité d'anticipation, d'organisation, de prévision et de planification opérationnelle ;
- Travailler sous pression et avoir une bonne aptitude à travailler en équipe
- Avoir d'excellentes capacités de dialogue avec les Autorités locales, le sens de la diplomatie et une connaissance des procédures administratives ;
- Avoir une bonne capacité d'écoute, de communication et d'animation d'équipes de travail, de supervision et d'organisation ;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle, d'analyse et de synthèse ;
- Avoir une bonne aptitude physique permettant de participer à de fréquentes missions de terrain ;
- Avoir une bonne connaissance de la zone du projet serait un atout.
- Une bonne maîtrise de la langue française et une excellente maîtrise des logiciels de bureautique

(traitement de texte, présentation, tableur).

#### V. Durée du contrat

Le/la Chef(fe) d'antenne régionale interviendra à temps plein dans le cadre de sa fonction. La durée du contrat proposé est d'un (1) an, renouvelable pour le reste de la durée du projet après une évaluation satisfaisante des performances.

Le poste sera basé dans la zone du projet, précisément dans la région du Worodougou.

#### VI. Méthode de sélection du (de la) Spécialiste

Le recrutement sera effectué suivant la méthode de sélection de Consultant Individuel en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'investissement (FPI) de juillet 2016 mis à jour en Novembre 2017, Août 2020 et septembre 2023.

Le (la) Chef d'Antenne sera retenu (e) en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes pour la mission à exécuter.

Le recrutement sera effectué en deux (2) phases :

- Une phase de présélection des candidats en vue de l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour la mission au regard de l'analyse des CV reçus ;
- Une phase de sélection par interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte approuvée par la Banque Mondiale.

Le candidat retenu à l'issue de la phase d'interview sera invité à une séance de négociation de son contrat de travail.

#### VII. Constitution et dépôt des dossiers de candidature

Les candidat(e)s intéressé (e)s devront soumettre un dossier de candidature en langue française comprenant :

- Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du projet COSO ;
- Un curriculum vitae détaillé et présentant au mieux les spécifications notifiées dans le profil recherché et les missions attendues avec des noms et des coordonnées de références précises ;
- Les photocopies des diplômes et/ou attestations pour les déclarations figurant dans le CV.

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en français et adressées au Coordonnateur du Projet COSO au plus tard le **Lundi 15 Avril 2024 à 10 H 00, sous pli fermé, avec la mention : « Recrutement d'un/le chef (fe) d'Antenne régionale »** et déposées à l'adresse géographique indiquée ci-après :

Secrétariat du Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée (COSO) II Plateau, Angré 7<sup>ème</sup> Tranche, Rue de la Résidence les Flamboyants, 27 BP 604 Abidjan 27.  
Tél : (+225) 27 22 22 30 50, 07 11 11 18 36 / 05 02  
24 74 27 Email : [infos@coso.ci](mailto:infos@coso.ci)  
Email : [guymicheltehe@yahoo.fr](mailto:guymicheltehe@yahoo.fr) avec copie à [paulbatto@yahoo.fr](mailto:paulbatto@yahoo.fr)

**NB : Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour la phase des entretiens de sélection. Par ailleurs, les candidats ayant le statut de fonctionnaire devront, avant leur recrutement, se conformer aux dispositions des directives les concernant.**